

SEANCE DU 08 AVRIL 2024
Délibération n° DE_2024_022

Le huit avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : DESSUS Jean-François (retard), ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie), MASNATA Mallauray (pour à DESSUS Jean-François).

Absents : TURC Jack

Secrétaire de séance : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR :

Vu la délibération n° DE_202_016 du 04 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du receveur municipal,

Vu la délibération n° DE_2024_017 du 04 mars 2024 approuvant les résultats du Compte Administratif 2023 et constatant les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	688 282.58 €
Recettes	887 350.35 €
Résultat 2023	199 067.77 €

Résultat antérieur	221 458.04 €
Excédent de clôture	420 525.81 €

Section d'investissement

Dépenses	397 923.40 €
Recettes	673 428.25 €
Résultat 2023	275 504.85 €

Résultat antérieur	-510 505.79 €
Déficit de clôture	-235 000.94 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	8 850.69 €
Recettes :	136 765.74 €
Solde :	127 915.05 €

Déficit de clôture : - 107 085.89 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement (Art. 1068) : 107 085.89€
- Affectation de l'excédent reporté en exploitation (Art. 002) : 313 439.92 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

